## Vernehmlassung zu den Landwirtschaftlichen Zahlungsrahmen 2026-2029

# Procédure de consultation sur les enveloppes financières agricoles 2026-2029

### Procedura di consultazione sui limiti di spesa dell'agricoltura 2026-2029

Organisation / Organizzazione	Chambre valaisanne d'agriculture
Adresse / Indirizzo	Avenue de la Gare 2 1964 Conthey Contact: Pierre-Yves Felley, direction@agrivalais.ch
Datum / Date / Data	19 janvier 2024 Willy Giroud, président Pierre-Yves Felley, directeur

Wir bitten Sie, keine Formatierungsänderungen im Formular vorzunehmen. Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme als **Word-Dokument** elektronisch an gever@blw.admin.ch. Vielen Dank!

Nous vous prions de ne pas modifier le formatage de ce formulaire. Merci d'envoyer votre prise de position **en format Word** par courrier électronique à <u>gever@blw.admin.ch</u>. Merci beaucoup!

Si prega di non modificare la formattazione del modulo. Vi invitiamo a inoltrare i vostri pareri sotto forma di **documento Word** all'indirizzo di posta elettronica gever@blw.admin.ch. Grazie!

#### Allgemeine Bemerkungen / Remarques générales / Osservazioni generali

Le projet de crédit-cadre 2026-2029, mis en consultation par le Conseil fédéral, prévoit une réduction de 347 millions de CHF des moyens financiers mis à disposition par la Confédération par rapport à la période quadriennale 2022-2025.

La Chambre valaisanne d'agriculture (CVA) ne peut pas adhérer à la volonté du gouvernement de réduire la future enveloppe financière quadriennale, pour les raisons suivantes :

#### 1. L'essentiel du crédit-cadre est constitué par les paiements directs qui rétribuent les prestations d'intérêt général fournies par les exploitants

En 1993, le Conseil fédéral appuyé par le Parlement, a décidé de découpler la formation du revenu des familles paysannes de l'évolution des prix des produits agricoles payés aux producteurs. Le Conseil fédéral renonçait dès lors à fixer les prix minima des principales productions agricoles. En contrepartie, les Autorités ont mis en place le système des paiements directs généralisés pour compenser, partiellement, l'effet négatif de la diminution des prix qui s'en est suivi. Il est ainsi incontestable que les paiements directs sont une composante de la formation du revenu des familles paysannes.

Les paiements directs défrayent les exploitations agricoles pour les prestations d'intérêt public qu'elles fournissent conformément aux exigences de la Confédération. Au cours des 30 dernières années, la Confédération a régulièrement accru le cahier des charges de ces prestations d'intérêt général. L'Iv. pa. 19.475 (Réduire le risque de l'utilisation des pesticides), mise en œuvre dès 2023, est le dernier épisode connu de cette course vers toujours davantage de contraintes. Selon les estimations d'une étude d'Agroscope<sup>1</sup>, le revenu net des entreprises agricoles diminue de 2,4 % (81 millions de CHF) avec la mise en œuvre de l'Iv. pa. 19.475.

En revanche, l'enveloppe financière quadriennale attribuée par la Confédération pour les paiements directs qui rétribuent ces prestations d'intérêt général n'a que très peu évolué depuis 15 ans.

Le Conseil fédéral surprend en proposant un crédit-cadre 2026-2029 pour les paiements directs de 10,851 milliards de CHF, soit 2,712 milliards en moyenne par année. C'est 100 millions de moins que le montant consacré aux paiements directs en 2022. Il faut remonter à 2008 pour trouver un montant inférieur ! Ce n'est tout simplement pas acceptable pour les familles paysannes, car :

- 2. comme mentionné ci-devant, les exigences ont été accrues par l'Iv. pa. 19.475 , ce qui a provoqué des coûts supplémentaires pour les exploitants
- 3. de 2008 à 2023, le coût de la vie a déjà progressé de +7,2%
- 4. le Conseil fédéral prévoit un accroissement du coût de la vie de 2022 à 2025 de +5%, estimation qui semble d'ailleurs très optimiste vu le renchérissement annuel observé en 2022 (+2,8%) et 2023 (+1,7%).

Certes qui paie commande, mais surtout qui commande doit payer!

La CVA revendique une adaptation de +5% du montant attribué aux paiements directs pour les années 2026 à 2029 par rapport aux années 2022 à 2025.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Simulations SWISSland relatives à l'iv.pa.19.475: «Réduire le risque de l'utilisation des pesticides». Gabriele Mack und Anke Möhring (2021)

2. Les dépenses pour l'agriculture sont constantes depuis une vingtaine d'années et s'élèvent à 3,6 milliards de CHF. En 2022, elles ne représentaient plus que 4,5 % des dépenses totales de la Confédération. Dans le même temps, les dépenses de la Confédération ont augmenté de 35 milliards, soit de plus de 80%.

L'agriculture n'est en aucune manière responsable de la dégradation des comptes financiers de la Confédération.

3. Le revenu agricole se situe toujours bien en dessous du niveau du revenu comparable et ne s'élevait en 2022 qu'à 56 100 CHF par unité de main-d'œuvre familiale.

Dans la région de montagne, le revenu moyen du travail par unité de main-d'œuvre familiale n'est que de 43 000 CHF par an. Plus de 80 % des exploitations y ont un revenu inférieur au salaire comparable. Dans la région des collines, elles ne sont qu'un peu plus de 25 % à toucher un revenu comparable et en région de plaine, la proportion est d'environ 46 %.

Il faut souligner le rôle essentiel des paiements directs dans la formation du revenu des familles paysannes, particulièrement en zone de montagne.

L'art. 5 LAgr dispose que les mesures de la Confédération doivent permettre d'atteindre un revenu comparable

- 4. Les moyens attribués au poste « Production et ventes » doivent être maintenus au même niveau que dans le crédit-cadre 2022-2025

  La CVA ne partage pas l'analyse du Conseil fédéral selon laquelle la réduction des moyens n'a que des conséquences mineures sur l'ampleur du soutien dans ce domaine. Le Parlement a dû corriger le budget 2024 afin de maintenir l'aide fédérale à la promotion des vins suisses. La filière vitivinicole traverse une crise grave de déconsommation. Cette situation requiert un engagement important et durable en faveur de la promotion des ventes des vins indigènes. La CVA demande que le crédit-cadre 2026-2029 attribue les mêmes montants au poste « Production et ventes » que pour 2022 à 2025.
- 5. L'augmentation des moyens pour le poste « Bases de production » est saluée, mais le procédé est inacceptable

S'agissant du poste « Bases de production », la CVA partage l'avis du Conseil fédéral selon lequel l'amélioration structurelle nécessite davantage de moyens. Ces mesures sont décisives pour que les exploitations puissent s'adapter aux futurs défis politiques, climatiques et sociétaux. Il s'agit aussi de disposer des moyens financiers nécessaires à la mise en place des nouveaux instruments décidés par le Parlement dans le cadre de la PA22+, en particulier l'assurance-récolte. Mais la CVA s'oppose à un transfert de moyens financiers au détriment des paiements directs.

Pour toutes ces raisons, il faut impérativement renoncer à des mesures d'économies dans le budget agricole, et à l'inverse, appliquer les montants suivants :

En millions de CHF	Enveloppes financières 2022-2025	Enveloppes financières 2026-2029
Bases de production	552	674
Production et ventes	2 222	<del>2 151</del> 2 222
Paiements directs	11 249	<del>10 851</del> 11 811
Total	14 023	<del>13 676</del> 14 707

L'adaptation de 4,9% du crédit-cadre 2026-2029 par rapport au crédit-cadre quadriennal actuel est modeste au regard de l'augmentation annuelle des recettes de la Confédération planifiée par le Conseil fédéral (état novembre 2023) : +4,7% en 2026, +1,7% en 2027.

### Bemerkungen zu einzelnen Kapiteln / Remarques par rapport aux différents chapitres / Osservazioni su singoli capitoli

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni		
Arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2026 à 2029				
Art. 1	Pour les années 2026 à 2029, les montants maximaux autorisés sont les suivants :	Voir nos remarques générales		
	a. mesures destinées à améliorer les bases de production			
	674 millions de francs ;			
	b. mesures destinées à promouvoir la production et les ventes			
	2151 2 222 millions de francs ;			
	c. paiements directs			
	<del>10 851</del> 11 811 millions de francs.			